

ORDERS OF REFERENCE

HOUSE OF COMMONS

MONDAY, November 3, 1969.

Ordered,—That the Standing Committee on Transport and Communications be empowered to consider the following:

1. Representations from Mr. Peter Rohl, the Ben Ginter Construction Co. Ltd., Lucas Construction Ltd., and Krywa Bros. Construction Ltd., with respect to claims in relation to the construction of the Great Slave Lake line of railway for the Canadian National Railways;
2. The problems of transportation in the Atlantic Provinces; and

That the evidence adduced by the Committee in its study of the aforementioned matters during the First Session of the Twenty-Eighth Parliament be referred to the Committee.

ATTEST: That nominations be closed.

MONDAY, November 10, 1969.

Ordered,—That Bill C-11, An Act to amend the Railway Act be referred to the Standing Committee on Transport and Communications.

ATTEST: Chair.

Le Greffier de la Chambre des communes,

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 3 novembre 1969

Il est ordonné,—Que le comité permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier les questions suivantes:

1. Les démarches de la part de monsieur Peter Rohl, des sociétés Ginter Construction Ltd., Lucas Construction Ltd., et Krywa Bros. Construction Ltd., relatives à des réclamations se rapportant à la construction de la ligne de chemin de fer du Grand lac des Esclaves pour les chemins de fer du Canadien National;
2. Les problèmes du transport dans les provinces de l'Atlantique;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude des questions précitées pendant la première session du vingt-huitième Parlement soient déferés au comité.

ATTESTÉ: Que la mise en candidature soit close.

Le LUNDI 10 novembre 1969

Il est ordonné,—Que le Bill C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, soit déferé au comité permanent des transports et des communications.

ATTESTÉ: Le Comité de l'honneur qu'on lui fait.